

**6 Société et Culture**

**Santé publique/Au sujet de la fameuse liste de médicaments retirés du marché de l'Union européenne**

**Pas d'inquiétude sur le marché gabonais**

**F.B.E.M**  
Libreville/Gabon

*Il reste maintenant à se montrer vigilant vis-à-vis des molécules proposées par les pharmacies dites par terre et des circuits clandestins de distribution de médicaments.*

**DEPUIS** quelques jours, une liste d'une cinquantaine de médicaments contre le paludisme qui seraient désormais interdits dans l'Union européenne (UE) circule sur les réseaux sociaux au Gabon. Les auteurs de ces publications appellent les patients à la vigilance face à ces traitements jugés à l'origine de l'insuffisance rénale, et de bien d'autres complications.

Nos investigations au sein



Photo : R.H.A

**Sur la fameuse liste de médicaments retirés de l'UE, les circuits officiels gabonais rassurent les patients.**

d'un échantillonnage assez considérable des pharmacies et dépôts de médicaments de Libreville et ses environs nous ont permis de nous rendre compte de l'absence, sur le marché gabonais, de la quasi-totalité des médicaments incriminés. Certains traitements, tels que Halfan 250 mg ou

Camoquin 200mg, sont même interdits sur le territoire national depuis plusieurs années déjà.

Une source nous l'a expliqué à la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP) du Gabon, lundi dernier. Notre interlocuteur, docteur en pharmacie, a toutefois ressorti trois

médicaments présents sur la fameuse liste, et encore autorisés au Gabon.

Il s'agit du Co-arinate, du Artequin et du Paludrine 100mg. « Nous n'avons pas encore reçu de mise en garde pour ces médicaments », a-t-il dit. Non sans signifier que même au cas où le Gabon recevrait une

alerte à ce sujet, « il ne faut pas confondre la mise en garde à la demande de retrait d'un médicament. Ce n'est pas la même chose. »

La même source pense, enfin, que derrière ces "révélations" sur internet peut aussi se cacher une guerre de laboratoires, faites d'informations extrapolées, voire fausses.

Toujours est-il que dans les pharmacies de Libreville et celles des communes d'Owendo et d'Akanda, les antipaludéens retirés de l'UE sont tous ou presque absents des rayons. Il existe, cependant, des traitements dont certaines versions seulement sont interdites et non toute la gamme. C'est le cas du Palsmotrim 50 milligrammes (pédiatrique) qui est toujours en cours, pendant que la version de 200 mg (adulte) est, elle, inter-

dite dans l'UE et au Gabon. Plusieurs pharmacies, à l'instar de celle des Forestiers, n'ont même plus cette version dans leur base de données. C'est dire qu'elle a été abandonnée depuis belle lurette.

A la DMP, l'on a aussi pris soin d'indiquer que si des médicaments interdits au Gabon se retrouvent par hasard dans notre pays, il s'agirait, ni plus ni moins, que de produits issus de réseaux illégaux.

A charge maintenant pour l'Inspection générale de la santé de se saisir de ce genre de dossiers pour raser les consommateurs. De même, les patients doivent éviter d'acheter des médicaments dans les pharmacies dites par terre et autres circuits parallèles, beaucoup plus enclins à vendre des produits falsifiés et/ou interdits.

**Enseignement supérieur/Santé militaire/Participation au concours du CAMES**

**Les médecins militaires édifiés sur la question**

**C.G.K**  
Libreville/Gabon

*Une séance de travail avec son collègue de la Défense nationale a permis au ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, Guy-Bertrand Mapangou, d'éclairer la lanterne de ces agents de l'Etat sur ce que dit la loi à leur sujet pour participer au concours du CAMES.*

**UNE** délégation de la Santé militaire, conduite par le ministre des Affaires présidentielles et de la Défense nationale, Etienne Massard Kabinda Makaga, a été reçue, mardi dernier, par le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Guy-Bertrand Mapangou.

Par cette visite, les médecins militaires, représentés par leur hiérarchie, tenaient à en savoir un peu plus sur ce que prévoient les textes en vigueur pour participer au Concours africain et malgache pour



Photo : Kouiga

**Les ministres Guy-Bertrand Mapangou et Etienne Massard Kabinda Makaga, lors de la rencontre avec la hiérarchie de la Santé militaire.**

l'enseignement supérieur (CAMES), en vue de l'obtention du grade de professeur agrégé.

Un concours auquel certains d'entre eux ont pris part naguère. Mais dont la participation aujourd'hui fait l'objet de polémique dans le milieu de l'enseignement supérieur classique, où on leur refuserait désormais ce privilège. Au motif ou prétexte - c'est selon - que les médecins militaires ne sont pas légalement autorisés à prendre part à cet examen.

Et le ministre d'Etat Ma-

pangou de s'employer à leur expliquer que leur statut particulier et les textes régissant le fonctionnement de la Fonction publique gabonaise ne leur ont pas laissé assez de marge de manœuvre à ce sujet.

Pour participer au concours du CAMES, a indiqué Guy-Bertrand Mapangou, la fonction publique offre deux possibilités aux médecins militaire.

La première, c'est le détachement du Corps de Santé militaire. Mais avec

le risque, dans cette hypothèse, de perdre quelques avantages. La seconde : c'est le changement de Corps. Donc quitter défini-

tivement l'armée pour intégrer le corps enseignant. La hiérarchie de la Santé militaire et les deux membres du gouvernement ont

dit s'en tenir scrupuleusement au Statut particulier de la Fonction publique, qui régule les agents publics.



Photo : Kouiga

**Une vue des personnalités civiles et militaires présentes.**



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE**

**PAIEMENT DES PENSIONS**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les pensionnés payés par Postebank SA qu'elle déplore les différents désagréments enregistrés compte tenu des difficultés rencontrées depuis quelques mois dans le règlement des pensions via la Poste.

De ce fait, elle procédera exceptionnellement au paiement des dites pensions du mois de mars dans ses Agences et Directions Régionales sur l'ensemble du territoire national, à compter du 05 Avril 2018.

La CNSS renouvelle à ses bénéficiaires de prestations son engagement à mieux les servir.

Fait à Libreville, le 9 mars 2018



**Dr Nicole ASSELE**  
Le Directeur Général

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 134 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 71 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

